



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
(NOR :2350-10-00005)

ARRETÉ

*modifiant l'arrêté du 26 juillet 2007 portant renouvellement de la
composition de la Commission Locale de l'Eau du
SAGE Orne Moyenne*

Le PREFET de l'ORNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le titre 1^{er} du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,
- VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le Code de l'Environnement,
- VU la circulaire DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008 relative aux SAGE,
- VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « Orne Moyenne »,
- VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2000 modifié portant constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du S.A.G.E du bassin « Orne Moyenne »,
- VU l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2007 modifié portant renouvellement de la composition de la CLE du SAGE du bassin « Orne Moyenne »,
- VU les modifications intervenues dans l'organisation des services déconcentrés de l'Etat dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques,
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

ARRETE :

ARTICLE 1 – L'article 1 de l'arrêté NOR 2400-07-00854 du 26 juillet 2007 modifié portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin « Orne Moyenne » est modifié comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (27 membres)

Ce collège est modifié comme suit :

Représentants des structures intercommunales (5 membres)

Suite au décès de M. Jean-Claude LEBAILLY, Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Houlme, le nouveau représentant de ce syndicat est :

M. Bruno BERTOLI
3^{ème} vice président

Le reste des représentants de ce collège demeure inchangé.

III - Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics (12 membres)

Ce collège est modifié comme suit :

Les représentants des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne et du Calvados, la Direction Départementale de l'Équipement du Calvados, la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie ainsi que la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Basse Normandie ne font plus partie de la Commission Locale de l'Eau. Ils sont remplacés par :

Direction Départementale des Territoires de l'Orne :

1 représentant

Direction Départementale des Territoires du Calvados :

2 représentants

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie :

2 représentant

Le reste des représentants de ce collège demeure inchangé.

Le collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations, demeurent inchangés

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr ainsi que sur celui du SAGE du Bassin de l'Orne Moyenne (<http://www.sage-orne-seulles.fr>).

ARTICLE 3 – Les dispositions des autres articles de l'arrêté NOR 2400-07-00854 du 26 juillet 2007 restent inchangées.

ARTICLE 4 – MM. les Secrétaires Généraux de la Préfecture de l'Orne et du Calvados, MM. les Directeurs Départementaux des Territoires de ces départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Orne et du Calvados.

Fait à Alençon, le **15 MARS 2010**

Le Préfet,



Bertrand MARECHAUX